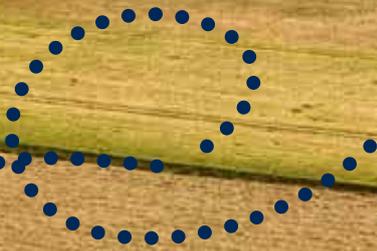


JUIN 2023
N°113

le Chasseur de l'Aube

Revue de la Fédération des Chasseurs de l'Aube



WWW.FDC10.ORG



SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX



BIWI
RUBBER • PLASTIC • SILICONE

IDENTIFICATION
DU GIBIER

BIWI SA

- Route de la Transjurane 22
- CH-2855 Glovelier
- Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
- Fax: +41 (0) 32 427 02 01
- info@biwi.ch
- www.biwi.ch



Julien HIMEUR

Taxidermiste

Mammifères Européens

Oiseaux, Safaris

Atelier :

24 Bis rue Fortier

10000 TROYES

Tél. 06 33 44 47 56

julientaxidermiste@hotmail.fr

www.julienhimeurtaxidermiste.com



**MARCHANT
JEAN-PIERRE**

**ENTREPRISE DE
TRAVAUX PUBLICS**

**Spécialisée dans le curage
et la création d'étangs**

**06 30 52 63 44
06 14 89 20 75**



www.marchand-jean-pierre.com

51290 GIGNY-BUSSY

Jean-Pierre.marchand4@wanadoo.fr



Mise à disposition d'un faucardeur amphibie
avec chauffeur

Fonctionne à l'huile BIO

Fauchage - Ramassage - Dévasement de lagunes

06.30.52.63.44

Marchand entreprise

03.26.72.52.84

06.14.89.20.75

Amis chasseurs

La chasse est réellement un mode de vie, notre mode de vie et à tous ceux qui veulent nous limiter à une fonction de régulateur, je dis non. C'est notre passion ! Et Avec force ...Je ne suis pas un prestataire de service, je suis chasseur !

Quand je vais à la chasse, Je pars dans une aventure comme je pourrais rentrer dans un livre d'histoire où l'on croise à la fois Alphonse Daudet et tartarin de Tarascon...même si cet espace intemporel évolue malheureusement J'aime toujours m'y retrouver, et si à un moment je tue un animal, c'est bien dans ce contexte particulier et non pour simplement donner la mort.

Edito

Nous sommes dans le département de l'Aube 35 000 détenteurs de permis de chasser, cela fait de nous 35 000 ambassadeurs pour expliquer la chasse à ceux qui ne la connaissent pas. C'est essentiel et tellement simple à faire avec vos voisins, avec vos amis ou en relayant tout simplement nos vidéos sur les réseaux sociaux. Votre engagement sur le territoire à nos côtés témoigne de la vitalité de votre Fédération, de notre engagement au service de notre passion avec un sens aigu des responsabilités face aux enjeux d'une chasse durable qui doit rester populaire. Nous constatons tous que notre devenir passe par l'action environnementale, par la gestion de la biodiversité, par l'information du grand public, par une chasse responsable.

Si nous sommes aujourd'hui crédible c'est que nous sommes présents sur tout le territoire Auboisi alors que mieux que les chasseurs pour agir pour la sauvegarde de la biodiversité et parler d'écologie ! au côté de nos partenaires... Chaque commune de l'Aube possède au moins une structure de chasse. C'est ce maillage fort et incontournable qui nous permet d'être audible !

Pour toutes celles et ceux qui ne chassent pas et qui finissent par ressentir un sentiment de peur étant donné la surmédiation disproportionnée des accidents de chasse, nous devons les inviter à continuer à vivre leur passion nature en même temps que la nôtre mais dans une structure associative fédérée. Je vous assure qu'avec un peu de bon sens et de dialogue, nous pouvons continuer à vivre ensemble. Ne tombons pas dans ce piège politique qu'on nous tend, à savoir, monter les gens les uns contre les autres où nos médias se plaisent à entretenir cette peur.

La Fédération des chasseurs de l'AUBE discute depuis de nombreuses années avec ses homologues fédérés des sports et loisirs de nature. Il n'y a pas de tabou entre nous et aucun jeu de posture. En 2018, nous avons déjà signé une convention avec la Fédération des randonneurs et en 2023 nous avons cette fois-ci signé une convention élargie entre cyclistes, randonneurs, cavaliers, chasseurs et les Maires de l'Aube (AMF) ...Pour une première nationale. Je tiens à les remercier pour leur écoute et leur pragmatisme.

Nous le savons tous aujourd'hui, la bataille de l'opinion est cruciale pour l'avenir de la chasse car chaque projet de texte de loi, se rapportant de près ou de loin à la ruralité sur fond notamment de défense du bien-être animal ou d'écologie radicale, présente pour nous un risque politique mais aussi pour nos partenaires, il faut en être conscient.

Sachez que quelques idéologues ou structures écologiques auboisi sont perturbés par le fait que les chasseurs soient reconnus à leur juste valeur dans la sauvegarde de la biodiversité puisque nous venons de recevoir notre renouvellement d'association agréée au titre de la protection de la nature, nous continuerons d'avancer et nous en ferons plus encore mais toujours dans l'intérêt d'un collectif, de notre territoire et pour notre loisir. Leurs attaques doivent nous rendre plus fort et je ne lâcherai rien pour la chasse mais aussi pour notre mode de vie.

Claude MERCUZOT
Président de la FDC10



Rédaction : Directeur de la publication : Claude Mercuzot, président de la FDC Aube - Rédacteur en chef : Sébastien Juillet, président de la commission promotion de la chasse de la communication et du développement. Ont également collaboré à l'élaboration de ce numéro, l'ensemble du personnel de la FDCA, ainsi que les signataires des différents articles.

Crédits photos :
FDC Aube et FNC. - © Dominique Gest

Adresse :
FDC Aube - Chemin de la Queue de la Pelle
10440 La Rivière de Corps - Tél. 03 25 71 51 11
E-mail : fdc10@fdc10.org
www.fdc10.org
Dépôt légal n° 26-000/o - 2^e trim. 2023
Imprimé sur papier recyclé.

Maquette et Impression :
Imprimerie La Renaissance
Labélisée Imprim'Vert.



Retrouvez-nous aussi sur internet

www.fdc10.org



SCAN ME





Assemblée Générale

Défendons notre mode de vie rural !

Pari gagné pour cette assemblée générale ! Elle s'est tenue au Clos du Château à Géraudot : le nouveau site de la Fédération dont les aménagements sont en cours d'achèvement.

« Cet écrin met en perspective notre volonté d'accompagner le développement de notre territoire dans un esprit d'innovation et de partage... Nous sommes certainement la première et la seule Fédération à disposer d'un tel site. » En accueillant ses hôtes, Claude Mercuzot est ravi de tenir cette assemblée générale au Clos du Château.

Un esprit d'innovation et de partage

Lorsqu'il évoque « l'esprit d'innovation et de partage », Claude Mercuzot a aussi dans son viseur l'ONF, Office National des Forêts, dont il fustige la position de réduire les chasseurs à leur « simple fonction de régulateurs ». Il réaffirme que la chasse est avant tout « une passion et un mode de vie ancré dans la ruralité ».

Il dénonce aussi ses mesures prises à l'encontre de certains adjudicataires « virés après parfois plus de vingt ans de bons et loyaux services », tout en ironisant : « pour cet établissement public déficitaire de plus de 450 millions d'euros, un stage à la Forêt Privée ferait le plus grand bien. » S'adressant aux députés présents, Valérie Bazin-Malgras et Jordan Guiton, Sébastien Juillet, trésorier adjoint, propose même que l'Assemblée Nationale s'intéresse à cet Etablissement public, car la Forêt Privée gagne de l'argent.

Des populations de sangliers en baisse, mais...

En évoquant le dossier majeur des dégâts de gibier, il dénonce une autre posture de l'ONF, qui remet en cause le système de prévention (clôtures, agrainage, etc.).



LES MÉDAILLÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

- > **M. Éric LELARGE** :
Président du GIC DE L'OURCE
- > **M. Francis GRENET** :
Président de GIC DE LA BARBUISE
- > **M. Rudy VIARDOT** :
ex-président des jeunes chasseurs AUBE
- > **M. Nicolas JUILLET** :
Président SDDEA



Claude MERCUZOT
PRÉSIDENT DE LA FDCIO



Sébastien JUILLET vice-président



Ambre CARTIER chargée de mission

- 1 Nicolas JUILLET
- 2 Francis GRENET
- 3 Éric LELARGE
- 4 Rudy VIARDOT à gauche
Nathan TROYAUX à droite

> L'association des Jeunes chasseurs reçoit une subvention de 400€ pour les permanences « déclaration d'arme »



Pourtant, celui-ci et le dispositif des prélèvements ont fait leurs preuves : les populations de sangliers sont plutôt en baisse : les prélèvements se situent autour de 8400 contre plus de 10 000 en moyenne ces 5 dernières années. Les 464 ha de surfaces sinistrées et indemnisées restent stables depuis plusieurs années.

...Des indemnisations qui explosent

Mais les indemnisations se sont envolées à près de 858K€, contre 392 K€ en 2015 pour la même surface. Les hausses des prix des denrées agricoles expliquent cette hausse. Le compte dégâts de gibier, d'un total de 1,3 millions d'€, affiche inévitablement un déficit de 128 000 €. Ce déficit impose d'augmenter la contribution des chasseurs, en particulier des bracelets sangliers, et de la participation territoriale sur les secteurs les plus touchés.

L'urgence d'un financement mutualisé

Face à cette situation, Sébastien Juillet alerte : « ce système des indemnisations n'est économiquement plus tenable ! Nous ne pouvons plus le maintenir. Il est urgent de mutualiser son financement. » Claude Mercuzot rappelle que la majeure partie des problèmes provient de la posture de l'ONF, des territoires protégés et autres réserves, et de quelques points noirs. Il alerte aussi sur un effet inquiétant du réchauffement climatique : des populations de sangliers migrent des forêts vers les vallées.

Des lueurs d'espoir

Cependant, pour cette campagne le Plan de Résilience National a permis la prise en charge de 240K€ sur les surcoûts des indemnisations. Un plan national d'accompagnement financier se met aussi en place. Il comprend 4 volets : l'élargissement de la boîte à outils sanglier

avec l'agraining, la révision de la procédure (expertises et déclenchement des prises en charge), un calendrier de réduction des niveaux de dégâts et des rencontres régulières.



La Fédération attend la déclinaison départementale de ce plan, ainsi que le résultat des négociations nationales avec l'ONF sur un cadre de gestion équilibrée forêt gibier. Sur bien des points la FDC 10 est déjà précurseur et cultive le partage de recherche de solutions et le dialogue.

« Foutez-nous la paix ! »

Mais parallèlement, une partie de la société se radicalise avec des aspirations bien plus idéologiques qu'écologiques et une soif sans fin de multiplier les contraintes et les interdictions pour les locaux afin de jouir en toute liberté d'espaces -pourtant en grande partie composées de propriétés privées. C'est pourquoi par la voix de son président, la FDC10 appelle toutes les composantes de la ruralité à s'unir pour faire front et elle exprime un certain ras-le-bol : « Foutez-nous la paix ! »

François NOEL



Madame LHERMITE Jocelyne Représentante de Vaincre la Mucoviscidose reçoit un don de 500 € (opération douilles).

Jean-François Hou, directeur de la DDT

« La chasse est un atout »

Jean-François Hou a fait le tour des dossiers évoqués par Claude Mercuzot. En matière de régulation des espèces, il a rappelé que la chasse est « un vecteur fondamental de la politique agro-sylvo-cynégétique » tout en soulignant la baisse des populations de sangliers.

Il a précisé que sur les points noirs, les prélèvements minimums obligatoires seront plus resserrés.

Il a rappelé que Mme la Préfète a conduit plusieurs réunions entre l'ONF, la FDC10 et les organisations agricoles, pour adapter plus finement les moyens sur des territoires précis. Il s'est félicité de l'ouverture du dialogue entre la Fédération Nationale et l'ONF pour arrêter des dispositions communes.

Il a relevé aussi le souci de gestion durable du compte dégâts de gibier, qui permet d'appréhender l'avenir « avec sérénité voire ambition ».

Enfin, évoquant sa forte implication dans la sécurité, son rôle de précurseur dans l'unique étude française sur la maladie d'Aujeszky, et ses multiples investissements dans la préservation de la biodiversité, il a réaffirmé : « la chasse est un atout pour préserver et développer nos territoires. Nous avons besoin que vous puissiez continuer à vivre de votre passion pour nous aider collectivement à bien gérer nos espaces naturels. »



M. Hou - Représentant de l'État et directeur de la DDT



Table ronde sur la chasse dans le département de l'Aube

De gauche à droite : Claude MERCUZOT / Valérie BAZIN, Députée / Nicolas JUILLET, Président SDDEA / Marc SEYBERAN, Vice-Président conseil régional / Bernard DE LA HAMAYDE, vice-président conseil départemental / Annie DUCHENE, Vice-Présidente de TCM.

Activités

DE LA FDC 10

Conventions Trame Verte en Champagne Crayeuse

Un engagement exceptionnel



En signant en 2022 des conventions avec 4 Intercommunalités représentant 84 communes au sein du SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, la FDC10 en partenariat avec le Syndicat DEPART, a mis en place un périmètre exceptionnel représentant 100 000 ha en Champagne crayeuse. Sur celui-ci de multiples initiatives s'additionnent en faveur de la trame verte et de la biodiversité : actions de sensibilisation, d'information et d'accompagnement à la plantation de haies. Concrètement, en quelques mois la FDC 10 a planté 6km de haies.

En 2022 la FDC 10 a planté sur le département 47 500 arbres et arbustes pour un total de 38,2 km de haies.

Eco-Contribution

6 dossiers portés par la FDC 10 en 2022

En 2022, le Fonds visant à financer des projets en faveur de la biodiversité, alimenté par l'écocontribution des chasseurs et l'Etat, a accompagné 6 dossiers portés par la FDC10 :

Hutte Div' vise la gestion des terroirs huttés en vallée de Seine en maintenant cette activité traditionnelle cynégétique : 15 parcelles échantillonnées, 19 habitats référencés dont 1 patrimonial, 6 espèces d'amphibiens et 4 espèces de mammifères recensées.

EDD 10 : création de 12 outils pédagogiques et la sensibilisation de 500 élèves grâce à l'élaboration d'une stratégie d'éducation à l'environnement répondant à l'Education Nationale.

ICE étudie des indicateurs de changements écologiques afin d'aboutir à des outils d'aide à une gestion conciliant biodiversité et équilibres sylvo-cynégétiques.

lotDiversit : plantation de 100 ilots, ou « puits de biodiversité » sur 30 communes tout en sensibilisant écoliers et grand public

TRAM'AUBE : caractérisation de 495 km de haies et recensement de 90 essences. Il agit en appui aux conventions signées avec les intercommunalités en Champagne crayeuse

ENVOL BIODIV vise à mettre en place des protocoles simples d'effarouchement avant fauche en s'appuyant sur les observations utilisant un drone avec caméra thermique.

Maladie d'Aujeszky

Une seconde saison lancée

La 1ère campagne 2021-2022 de cette étude unique en France, visait à évaluer l'efficacité et les effets du vaccin AUSKIPRA BK selon un schéma vaccinal précis : 2 injections à 3 semaines d'intervalle et une autre 6 mois plus tard, accompagnées de prise de sang. Effectuée sur 139 chiens, elle a mis en évidence la présence d'anticorps chez 100% des chiens après la seconde injection et des anticorps neutralisants pour 81% des chiens. Cependant ce taux chute à 20% à la 4ème prise de sang 6 mois plus tard. Des symptômes ont été observés lors des injections mais ils ne persistent pas plus de 3 jours. Quant à la circulation du virus sur les deux zones (Cunfin-Beaumont, Rumilly-Chaource) 23% des sangliers ont été testés positifs.

S'appuyant sur ces résultats, une 2ème campagne 2022-2023 a été lancée en incluant 67 chiens. Elle a reconduit le protocole vaccinal et les prises de sang mais en abandonnant la vaccination 6 mois plus tard. Dans l'attente de ses résultats et de la mise au point d'un protocole de vaccination, la FDC10 recommande vivement aux chasseurs d'éviter le contact de leurs chiens avec les sangliers et de ne pas les nourrir avec de la viande ou des abats crus de sangliers.

Projet de réserve Nationale Naturelle de la Seine Champenoise

Vers un décret début 2024

Ludovic Paul de la DREAL a fait un point par visioconférence sur ce projet concernant 10 communes (7 dans l'Aube) et 2 500 ha. Lancé au début des années 2000, est entré depuis 2018 dans une phase de concertation entre les services de l'Etat et les acteurs locaux. Aujourd'hui, après un avis favorable du CNPN, Comité National de Protection de la Nature, et sa validation par le Comité de pilotage, il est en cours de finalisation. S'il prévoit l'interdiction de toute activité d'exploitation de gravière, il accorde plusieurs autorisations : pour les activités agricoles et pastorales mais en intégrant une réflexion lancée avec la Chambre d'agriculture ; pour l'activité sylvicole, sous réserve du respect des habitats reconnus remarquables et de pratiques durables préconisées par la filière, notamment le groupement champenois ; pour l'activité piscicole, mais en interdisant la pêche à la carpe et la pêche sur des zones de quiétude. Quant à la chasse, grâce au travail soutenu de la FDC10, pourra être exercée dans le respect de la réglementation en vigueur, mais elle serait interdite sur le domaine public fluvial et sur une bande de 20 m de part et d'autre de celui-ci. Un travail sera engagé sur de nouvelles zones de quiétude sur des propriétés non privées où la non-chasse s'appliquerait. Concernant les huttes de chasse, l'idée est de rester sur l'existant et de les plafonner. Ce projet serait représenté cet automne au CNPN puis transmis au Conseil d'Etat pour une parution du décret au premier semestre 2024. Ensuite un comité consultatif sera mis en place avec les acteurs et un appel à candidature sera lancé pour désigner une structure gestionnaire.



Zones humides

Des écrins de biodiversité à préserver

La FDC 10 est engagée depuis plusieurs années dans la préservation de ces espaces naturels et noue des partenariats afin de construire des animations pédagogiques et des projets communs de gestion durable. Ainsi, Ambre Cartier, chargée de l'animation foncière et des projets environnementaux, rappelle qu'en 2022 la FDC10 a réalisé plusieurs diagnostics ou suivis environnementaux sur des zones humides : sur la faune et la flore à Marnay-sur-Seine, sur l'avifaune de l'étang d'Aigremont, sur les prairies humides de la vallée de la Seine essentiellement à Pont-sur-Seine et à Barbuise, sur les huttes de chasse en vallée de Seine mettant en évidence l'importance des chasseurs de gibier d'eau dans la préservation de ces zones humides. etc. A la suite de ces diagnostics des conventions de gestion avec les propriétaires ou des réhabilitations peuvent être entreprises, comme la restauration du marais de la noue à Pars-les -Romilly, la création de mares forestières à St Parres-les-Vaudes, ou encore la reconversion d'ancienne peupleraie en prairie humide à Lentilles. En parallèle, la FDC10 mène des projets d'acquisitions foncières dont l'acquisition de bras mort et de milieux humides à Marnay-sur-Seine.

Sécurité

Une première nationale

Les niveaux des accidents de chasse et des accidents mortels de chasse sont les plus bas de l'histoire de la chasse. Claude Mercuzot souligne qu'ils résultent de multiples initiatives, dont la Fédération auboise est pionnière, notamment avec ses formations (1721 chasseurs depuis août 2021), ses équipements fluos, ses brochures de consignes, ses panneaux de signalisation, etc. Pourtant la médiatisation tapageuse est récurrente autour de pétitions ou de la proposition de loi d'interdire la chasse le dimanche.

Face à cela, la Fédération réagit avec un pragmatisme partagé et une première nationale : elle signe en mars 2023 une convention avec les Fédérations de randonnée, de cyclisme et équestre ainsi que l'Association des Maires de France. De plus, face à « l'extinction latente de la police de la chasse », une mission de l'Office Français de la Biodiversité pourtant financé pour 450 K€ par les chasseurs, la Fédération se porte candidate pour expérimenter la création de gardes ruraux.





Une convention en faveur du bien vivre ensemble

En mars 2018, la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube et la Fédération française de la randonnée pédestre de l'Aube ont signé une première convention de partenariat. Un rapprochement inédit à l'époque en faveur du respect mutuel et de la sauvegarde de l'environnement.

Entre la Fédération des chasseurs et la Fédération des randonneurs, une longue histoire.

Ainsi, en signant une nouvelle convention, la FDC10 et la FFRP 10 souhaitent favoriser les rapprochements locaux entre d'autres fédérations. C'est dans cet esprit que le 30 Mars 2023 à la Mairie de Troyes, une convention a été signée, entre la Fédération de Randonnée, la fédération de cyclisme, la fédération équestre et la fédération de Chasse, avec pour but de mettre en place une meilleure cohabitation entre ces différentes pratiques.

Plusieurs points ont été abordés, en voici quelques-uns :

- > Améliorer la connaissance des pratiques respectives de randonnée pédestre, équestre, de cyclisme et de chasse;
- > Mettre en place des moments d'échanges;
- > Mettre en place des actions permettant la cohabitation entre cyclistes, cavaliers, chasseurs et randonneurs sur les espaces naturels et ruraux;
- > Mettre en place des actions d'éducation à la nature et à l'environnement;
- > Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité.

”

François Baroin, au nom des maires de l'Aube, se réjouit de cette convention puisqu'elle agit concrètement dans le sens des territoires dans un esprit d'apaisement et de concertation entre les différents acteurs associatifs.

”



En signant cette convention, les Fédérations souhaitent favoriser les rapprochements entre les différents utilisateurs de la nature en invitant les nombreux pratiquants à rejoindre des clubs fédérés.

Ces actions ont fait leurs preuves depuis 2018. Elles ont indéniablement amélioré la cohabitation entre les pratiquants avec maintenant une vision partagée de 4 Fédérations.

Pour profiter ensemble de la nature, randonneurs, vététistes, cavaliers et chasseurs

INSCRIVEZ-VOUS DANS UN CLUB!

Rejoindre un club, c'est la garantie pour vous de pratiquer régulièrement votre activité grâce à des programmes variés et des parcours encadrés!

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE DE L'AUBE
10000 Troyes
03 25 24 18 18 - aube@ffrandonnee.fr
http://aube.ffrandonnee.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CHASSE DE L'AUBE
10000 Troyes
03 25 24 18 18 - aube@ffchasse.fr
http://aube.ffchasse.fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME DE L'AUBE
10000 Troyes
03 25 24 18 18 - aube@ffcyclisme.fr
http://aube.ffcyclisme.fr



Fédération départementale



des chasseurs de l'AUBE



Sous le haut patronage de :



Les chasseurs

sentinelles de la nature

Dans le cadre du suivi sanitaire (SAGIR) nous avons suivi **28 animaux**. L'ensemble de ces espèces ont ainsi été transportés au laboratoire d'analyse vétérinaire de Troyes.

Nous comptabilisons pour l'année 2022 :

16 Lièvres d'Europe	1 Merle noir	3 Canards Colverts	1 Pigeon biset	1 Tourterelle turque	5 Chevreuils	1 Sanglier
-------------------------------	------------------------	------------------------------	--------------------------	--------------------------------	------------------------	----------------------

Dans le cadre d'étude sanitaire

287

Prise de sang

51

Écouvillonnages

Lièvre d'Europe
57%



Chevreuil
18%



Sanglier
3,57%



Tourterelle turque
3,57%



Merle noir
3,57%



Pigeon biset
3,57%



Canard colvert
10,7%





ASM

TRAVAUX FORESTIERS

Éric BERTRAND
18, Voie Basse des Vignes
10120 Laines-aux-Bois

asm.bertrand10@gmail.com
Tél. : 06 41 35 03 61



Extincteur



Désenfumage



Alarme
Incendie



Porte
Coupe-feu

SOLUTION



Incendie

Parc d'Activités
33 Rue Jean Colas
10440 TORVILLIERS

03 25 82 12 93

www.solution-incendie.fr



RIA



Poteau
Incendie

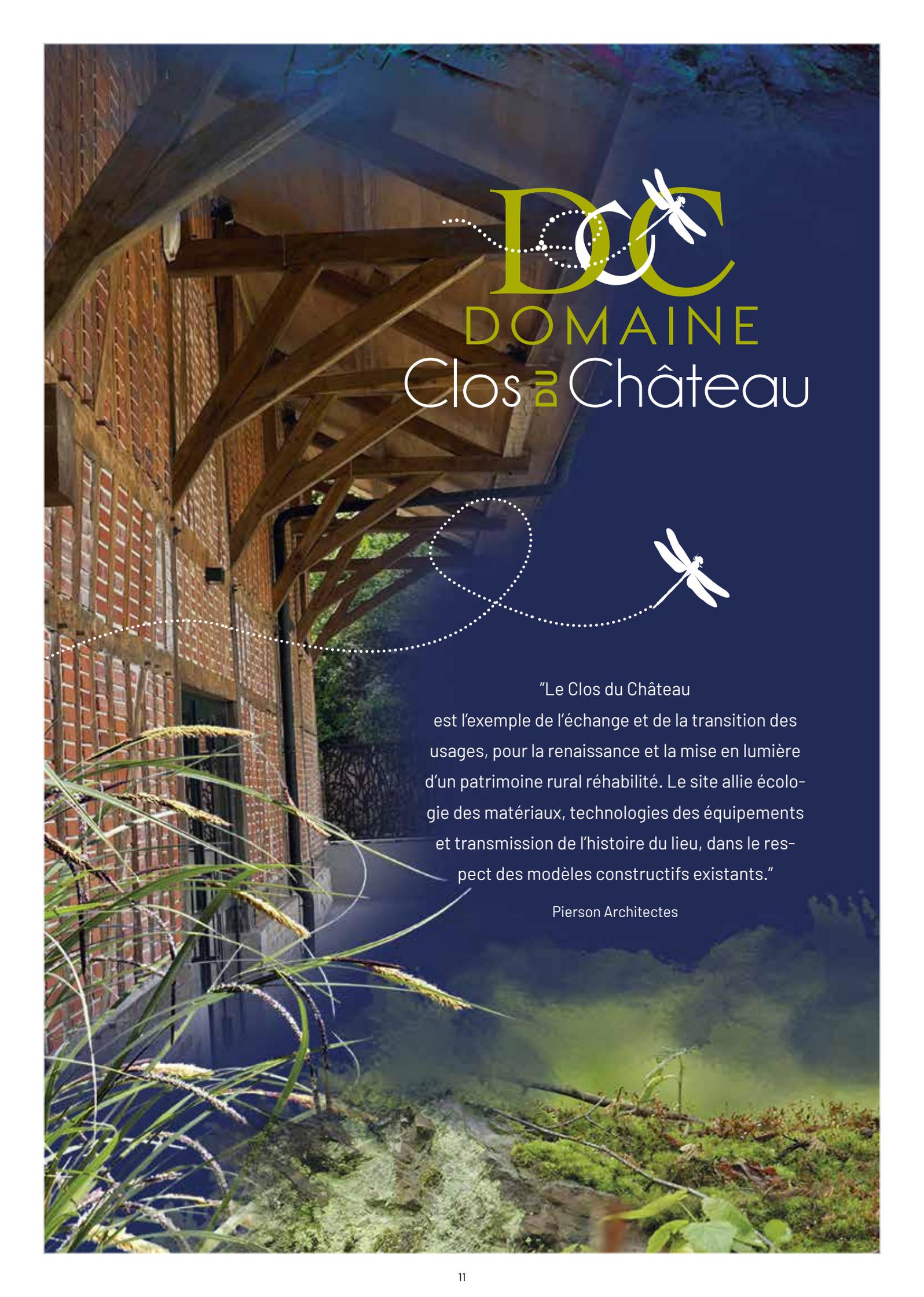


Formation
du personnel



Eclairage
de Sécurité

MATERIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



DOC
DOMAINE
Clos du Château

"Le Clos du Château est l'exemple de l'échange et de la transition des usages, pour la renaissance et la mise en lumière d'un patrimoine rural réhabilité. Le site allie écologie des matériaux, technologies des équipements et transmission de l'histoire du lieu, dans le respect des modèles constructifs existants."

Pierson Architectes

Inauguration du domaine du Clos du Château



la Fédération des chasseurs s'engage pour le territoire

Claude Mercuzot, Président de la Fédération des Chasseurs a inauguré le 2 juin le domaine du Clos du Château à Géraudot, vingt deux hectares de nature situés dans le parc de la Forêt d'Orient, un espace désormais accessible au plus grand nombre, mais aussi à toutes nos structures partenaires.

Le clos du Château est un site remarquable qui regroupe une ancienne ferme du XVIII^e siècle avec 22 hectares d'espace naturel, un écrin qui met en perspective la volonté de la Fédération des chasseurs de l'Aube d'accompagner le développement de notre territoire Aubois, dans un esprit d'innovation et de partage...car ce site est certainement une première et rares sont les fédérations à disposer d'un tel site.

L'ensemble du conseil d'administration et du personnel sont donc particulièrement heureux d'avoir accueilli sur le domaine du clos du château les 2 et 10 juin pour l'inauguration les responsables de chasse, les chasseurs, les fédérations voisines, les représentants de l'État, nos partenaires et les élus... Soit plus d'un milliers de visi-



teurs en deux jours. Cette ferme de plus de 3 siècles d'histoire nous rappelle aussi l'importance de protéger nos racines rurales mais aussi nos traditions et la chasse en fait bien évidemment partie.

Il est important de rappeler le cheminement de ce projet.

En 2018 le clos du château était une propriété du département, avec cette forte particularité d'être à proximité de notre terrain de formation (moins de 400 mètres). Nous ne cachions pas à cette époque notre intérêt pour cette ferme, alors le 26 MARS 2018 un courrier d'intention est adressé au président du CD10, sous couvert bien évidemment du conseil d'administration.

A partir de cette date l'histoire s'accélère car le vendredi 6 avril 2018 le conseil d'administration de FDC 10 à l'unanimité valide la proposition d'acquisition de la ferme du clos du château qui sera entériné par notre assemblée générale du 28 avril 2018... le 14 juin 2018 nous étions propriétaire du clos du château. Il en suivit pour mémoire d'une fête de la nature avec déjà l'exposition des trophées.

Mais si nous sommes devenus propriétaire peu connaissent nos engagements de 2018

un axe économique :

- > Avec la Création un espace modulable de 400 places, qui permettra l'organisation de colloques, de séminaires ou de toutes autres réunions comme notre assemblée générale ou encore notre exposition de trophées.
- > Favoriser également l'implantation d'autres activités économiques sur le site. Avec la location de bureaux ou de salle de visioconférence.

un axe environnemental :

- > Le maintien d'une activité agricole sur le domaine en consolidant et en valorisant





la trame verte et bleue qui favorisera à terme le brassage génétique des espèces.

> Enrichissement des bases de données, la FDC 10 poursuit les inventaires et ces suivis des différentes espèces animales et végétales présents sur le site. La fédération dispose en interne de la compétence nécessaire pour ces expertises et valoriser ainsi le travail des chasseurs dans la préservation des milieux mais aussi des espèces.

un axe éducation à l'environnement et au développement durable :

> Cet environnement favorable doit nous pousser à la découverte de la nature au sens le plus large, des parcours pédagogiques seront créés. Ces circuits de découvertes avec accès libres permettront d'accéder gratuitement à ces installations.

> L'apprentissage de l'écologie doit se faire dès le plus jeune âge, pour cela nous souhaitons faire profiter de notre expérience et développer l'accueil des écoles sur le site. La FDC 10 est déjà agréée par l'éducation nationale pour ce type d'intervention depuis 10ans. De nombreux territoires de chasses du département accueillent déjà de nombreux scolaires dans le cadre de chantiers pédagogiques (plantation de haies, entretien d'espaces naturels...) ou encore lors de comptages.

Après les dernières études de faisabilité engagées, le 7 octobre 2019 la mairie de Géraudot nous accorde le permis de construire, mairie avec laquelle nous entretenons de très bon rapport nous pouvons ici remercier Madame le Maire de Géraudot ainsi que son conseil municipal.

C'est dans cet état d'esprit que le Cabinet Pierson a été retenu pour notre projet, en respectant le souhait des administrateurs de la fédération.

Dans cette période de bouleversement et de tension où nous opposons les usages de notre ruralité au vision urbaine, nous avons ici un élément symbolique de notre attachement au territoire que nous portons

tous, chasseurs agriculteurs forestiers élus et bien d'autres encore... il s'agit rappelez-le du bien vivre ensemble.

Il est donc important que la fédération des chasseurs soit identifiée et qu'elle reste avec ses partenaires historiques des acteurs incontournables de nos campagnes et pas seulement le contributeur de l'indemnisation des dégâts de gibier.

Les coûts de l'opération du clos du château : Montant total des études, travaux et mobilier : 3 700 00€ TTC et un montant des subventions à hauteur de 1 100 000 €. Au-delà des dons des entreprises que nous remercions, nous avons reçu une subvention de 600 000€ du conseil départemental 400 000€ de la région avec Clim action mais nous espérons toujours une petite rallonge pour couvrir les dernières dépenses et de 48 000€ de l'ANAH (Etat).

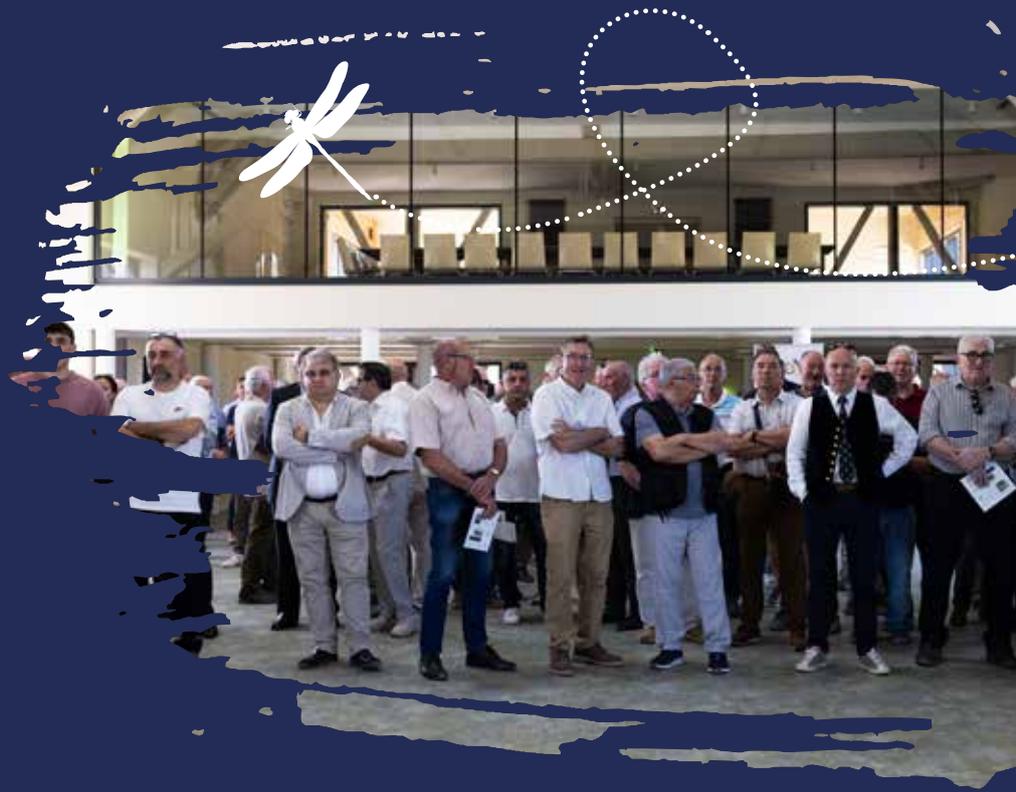
Merci à vous tous d'avoir cru en notre projet. Nous avons donc respecté nos engagements ou presque et malgré l'augmentation des matières premières malgré le COVID et malgré l'absence de certains matériaux

nous avons su faire preuve de créativité pour respecter les budgets. Nous sommes donc ici dans un bâtiment achevé ... géré en pleine crise mondiale et avec des artisans 100 % Aubois !

Merci à toutes les Entreprises qui ont contribué à la réalisation de ce projet. Merci aussi à l'ensemble du conseil d'administration (nouveau et ancien) et au personnel administratif et technique qui se sont investis sans réserve pour la réussite du projet.

Ce projet aujourd'hui réalisé, qui nous tenait à coeur depuis des années, est la marque du dynamisme de notre structure fédérale... du respect que nous portons à nos adhérents, et à nos partenaires. L'objectif est d'offrir un équipement digne d'un savoir-faire... Merci à vous tous !

Alors à travers ce projet ...Vive la chasse et vive la ruralité !



Éducation À L'ENVIRONNEMENT

UNE PRIORITÉ POUR LA FEDERATION

Le Pôle éducation à l'environnement de la fédération des chasseurs situé à Géraudot propose de nombreuses activités sur le Domaine du Clos du Château, découverte de la biodiversité en salle et/ou sur le terrain, des animations ludiques ou encore des sorties nature sur son site naturel de 10 HA ! Des interventions à destination des écoles, des centres de loisirs, des randonneurs, des entre-prises...

Alors découvrir la nature et comprendre ces mécanismes, c'est aider à préserver la diversité naturelle de notre territoire. La Fédération des Chasseurs de l'Aube, par son implantation dans le milieu rural, relayées par des professionnels et quelques bénévoles, participe activement à relever le défi de maintien d'une biodiversité riche et diversifiée. Donner l'envie d'être acteur et de communiquer, tel est l'objectif que la Fédération des Chasseurs de l'Aube s'est fixée en faisant connaître la flore et la faune auprès de tous les Aubois.

Selon le niveau scolaire, les personnels du Service Technique sont mis à la disposition des enseignants pour définir les modalités de chaque intervention. Elle peut être ponctuelle, sur une journée, et aborder de manière générale les thèmes d'éducation à l'environnement. Un sujet environnemental plus spécifique peut aussi être traité sur demande en accord avec le programme pédagogique (un milieu, une espèce). Elle peut être échelonnée dans un programme complet d'initiation à l'environnement et à l'écologie. Le même groupe d'enfants est alors suivi sur une période scolaire (trimestre, semestre ou année). Les activités proposées sont adaptées à l'âge des enfants, dès la maternelle, en accord avec les capacités de compréhension du niveau concerné. Les outils pédagogiques utilisés sont variés et ludiques : jeux, vidéos, CD, échantillons naturels (poils, plumes, mues...), maquettes Les techniciens peuvent intervenir en classe, sur le terrain, ou encore dans une salle spécialement dédiée avec des équipements spécifiques pour l'éducation à l'environnement.

DES THÉMATIQUES RICHES

Insectes | Chauves souris |
Rapaces nocturnes
Faune de la plaine, de la forêt,
des zones humides
Et bien d'autres encore...

GÉRAUDOT

DES CIRCUITS PÉDAGOGIQUES



En bref

Exposition Trophées 2023

L'exposition annuelle des trophées de cerfs organisée par l'ADCG10 a eu lieu cette année au domaine du Clos du Château. Pas moins de 200 trophées de cerfs et daguets prélevés sur la campagne cynégétique 2022-23 ont été exposés devant environ 900 visiteurs samedi 10 et dimanche 11 juin 2023. Les principales associations cynégétiques du département ont profité de l'occasion pour faire connaître leur mission au grand public.



Plantation : Rhèges clôture les 38 km départementaux !

Fin Mars, les chasseurs Rhégeois se sont donnés rendez-vous pour planter environ 1km de haie. Ce projet clôture les plantations d'hiver 2022 et printemps 2023 pour la FDC10. Au total, 38 km de haies ont été implantés dans le département sous l'impulsion du monde cynégétique. Félicitations à toutes les personnes ayant participé de près ou de loin à ces beaux projets environnementaux !



Randonnée nature à Arcis

Samedi 27 mai 2023, dans le cadre de la fête de la nature, la ville d'Arcis-sur-Aube a organisé, en partenariat avec la FDC10 et du SDDEA, quatre animations nature. Deux randonnées sur la découverte de Natura 2000 et de la biodiversité et deux conférences chiroptères et oiseaux de Champagne crayeuse ont réjoui une quarantaine de participant.



Un grand merci au donateur !

Merci au généreux donateur qui est passé il y a quelques jours offrir une très belle collection de livre ancien sur la chasse à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube. A titre conservatoire, la FDC10 recherche des ouvrages, tableaux, cartes postales ou encore vieux permis de chasser en lien avec la chasse (une connotation départementale est un plus), n'hésitez pas à nous contacter si besoin.



FESTIVAL CHASSE & CAMPAGNE CHÂTEAU DE VAUX

DIMANCHE 20 AOÛT 2023
FOUCHÈRES (10)
www.chateau-vaux.com



Projet trame verte

en Champagne crayeuse au sein du SCoT des Territoires de l'Aube

”

Une haie est un alignement d'arbres et d'arbustes qui marque la limite entre deux parcelles et qui protège les champs. Mais au-delà de ces fonctions, les haies sont aussi de véritables outils au service de la biodiversité.

En effet, elles permettent de lutter contre les effets néfastes du vent (érosion des terres ou dissémination des parasites), elles régulent l'humidité et empêchent le dessèchement du sol et des plantations, elles créent un microclimat favorable à la vie végétale et permettent de stocker du carbone et de s'adapter au changement climatique.

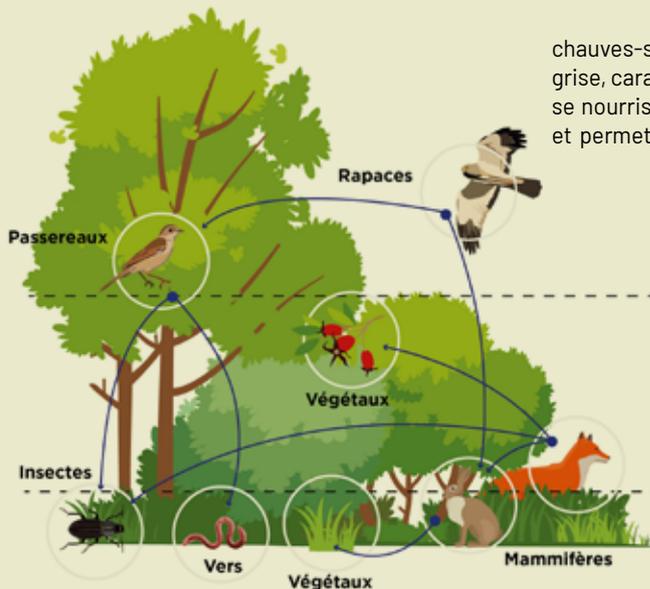
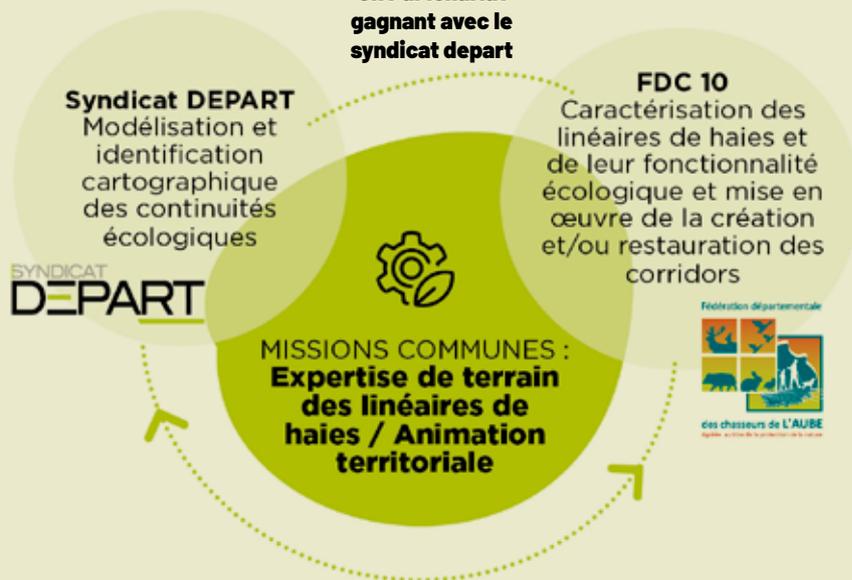
Les haies sont importantes mais n'oublions pas aussi la préservation des prairies permanentes, talus, mares, bandes enherbées, etc., qui abritent une grande diversité d'organismes vivants, de toutes tailles, des plus visibles au plus microscopiques (mammifères, insectes, champignons, oiseaux...).

Elles sont appelées « éléments agroécologiques » car ce sont des surfaces gérées de manière extensive, généralement sans pesticides et avec peu de fertilisation. Cette biodiversité est essentielle ! Pour les agriculteurs, ces zones semi-naturelles sont également utiles car elles abritent

« Nous faisons de l'incitation à la préservation de la biodiversité auprès des agriculteurs et dans ce cadre-là, nous lançons des chantiers participatifs (scolaires, scouts...) pour les aider à planter des haies », explique Rozenn, chargée de mission agriculture et biodiversité à la FDC 10. « Sur la phase plus opérationnelle il y a trois strates d'arbres : des arbres de haut jet (chêne ...), des arbustes comme le noisetier et des buissons comme l'aubépine... Une haie est composée de ces trois strates et à chaque fois nous faisons deux rangs en préservant la strate herbacée extrêmement importante », indique Cédric BAZIN.

”

Un Partenariat gagnant avec le syndicat depart



chauves-souris, oiseaux comme la perdrix grise, carabes, et bien d'autres espèces qui se nourrissent des ravageurs des cultures et permettent aux agriculteurs de réduire

l'utilisation de pesticides sur les champs alentours. Ces espaces semi-naturels appartiennent rappelons-le à la « trame verte » : ils permettent aux espèces animales et végétales de se déplacer et d'interagir entre elles sur des surfaces suffisamment importantes et diversifiées.





© ees dominique

Ces conventions que nous avons signé avec les différentes intercommunalités ont pour but de définir les engagements, Il est convenu ce qui suit :

- > la régulation hydrique et la préservation de la ressource en eau,
- > la conservation des sols et la lutte contre l'érosion,
- > la protection des cultures, des élevages et des équipements,
- > la régulation climatique,
- > le maintien ou le renforcement de la biodiversité et des équilibres écologiques,
- > la préservation de la qualité des paysages et du cadre de vie
- > la réduction des gaz à effet de serre et leur impact sur l'environnement

Le périmètre d'étude qui doit s'étendre à l'ensemble de la Champagne Crayeuse

- > Au 30 mars 2023 : 84 communes au sein du SCoT
- > 39 communes de la CC Arcis Mailly Ramerupt
- > 18 communes de la CA Troyes Champagne Métropole (sur 81)
- > 14 communes de la CC des Lacs de Champagne (sur 43)
- > 13 communes de la CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne (sur 15)

Un engagement politique

A travers ce projet initié par la fédération des chasseurs de l'Aube, nous avons pour objectifs de valoriser et de promouvoir la haie champêtre et leurs rôles écologiques. Ces différents aspects sont abordés par la FDC 10 et le syndicat Départ au travers de missions d'appui aux territoires, d'actions de sensibilisation et d'information et d'accompagnement à la plantation d'essences champêtres favorables à la biodiversité.

Pour répondre à nos objectifs nous plançons des haies composées uniquement d'espèces champêtres ou autochtones pour favoriser la biodiversité avec un paillage le plus souvent de chanvre.



Signature de la convention avec TCM



Notre engagement
pour la trame verte se traduit en 2022 par :

100
 Ilôts de haies

47 500
 arbres / arbustes plantés en quelques mois, pour un total de

38,2 km
 de haies !

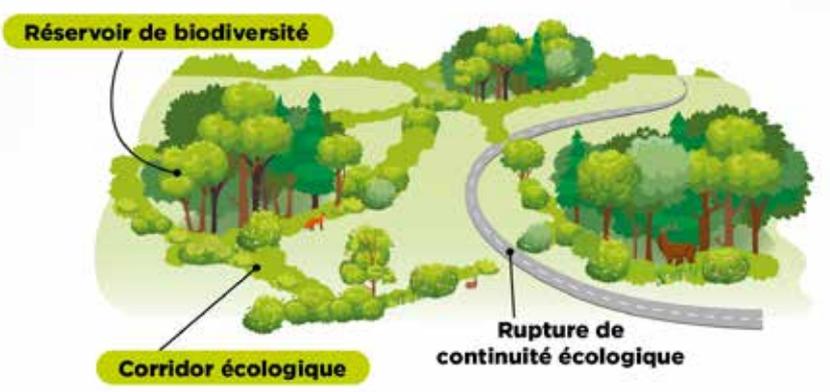


Définition de La Trame Verte et Bleue :

« Démarche visant à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, s'alimenter, se reproduire et se reposer, afin que leur survie soit garantie »

Réservoirs de biodiversité

Zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie.



Connaissance des prélèvements

Enquête statistique pour la saison

**2022
2023**

La connaissance des tableaux de chasse est essentielle pour une bonne gestion des espèces chassables : à l'échelle du territoire de chasse ou du département pour le petit gibier sédentaire et pour le grand gibier. Il est essentiel de répondre à l'enquête tableaux de chasse même quand on n'a rien prélevé. Pour bien s'approprier les résultats publiés à l'issue de l'enquête tableaux de chasse pour la saison, il est nécessaire de comprendre les principes statistiques sur lesquels elle repose. Dans l'Aube, l'analyse du tableau de chasse repose uniquement sur la saisie en ligne des responsables de chasse via notre site internet. Les données 2022/ 2023 traitées sont donc issues exclusivement des éléments que tous les détenteurs d'un droit de chasse doivent fournir à la FDC 10 en renvoyant leur demande de plan de chasse.

Nous détenons tous une partie du résultat, alors transmettez vos données et contribuez ainsi à la défense de la chasse ! Nous comptons sur vous ...



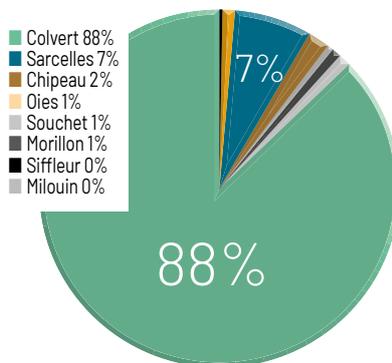
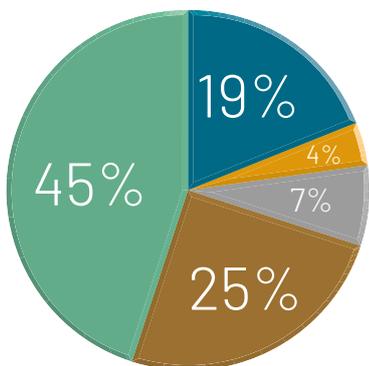
Prélèvements à tir déclarés en 2022/2023

POUR LA PETITE FAUNE

La petite faune est présente sur l'ensemble de nos plaines et vignes Auboises, le lièvre, la perdrix, le lapin et le faisán sont les espèces les plus communes et les plus recherchées pour le plaisir de nos chiens d'arrêts et spaniels. Les prélèvements 2022/2023 sont globalement à la hausse sauf pour le Lapin de garenne. Le faisán représente à lui seul 45 % du tableau de chasse en légère augmentation. Les prélèvements lièvre confirment l'augmentation des populations dans les unités de gestion qui contribuent fortement à ce niveau de prélèvements.

	2021/22	2022/23
• Faisán	11 131	10 802
• Perdrix grise	1 724	1 171
• Lapin	980	1 673
• Lièvre	4 750	4 348

■ Perdrix Grise ■ Perdrix Rouge ■ Faisán ■ lièvre ■ Lapin



POUR LE GIBIER D'EAU

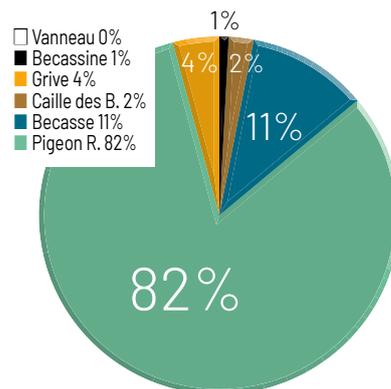
Le Canard colvert est le plus régulièrement prélevé sur nos zones humides, il représente 88% du tableau de chasse. Les prélèvements sur ces espèces migratrices en 2022/2023 sont extrêmement faibles avec des prélèvements stables. Nous pouvons remercier l'investissement des chasseurs de gibier d'eau pour l'entretien de ces zones humides particulièrement fragiles et les encourager à nous transmettre leurs prélèvements.

	2021/22	2022/23
• Canard colvert	1 694	1 607
• Chipecau :	31	25
• Pilet :	0	4
• Souchet :	20	13
• Siffleur :	5	2
• Sarcelles :	142	112
• Milouin :	11	13
• Morillon :	12	21

POUR LES MIGRATEURS

Le Pigeon ramier constitue encore cette année le premier gibier prélevé dans notre département. La Bécasse est également une espèce migratrice recherchée avec des prélèvements en augmentation par rapport à la saison passée. Les prélèvements sur ces espèces migratrices en 2022/2023 sont globalement stables, sauf pour le Pigeon ramier où le chiffre a fortement baissé, chiffre que nous devons relativiser puisque nous sommes sur une chasse individuelle et la collecte d'information est particulièrement difficile.

	2021/22	2022/23
• Bécasse	2 289	1 761
• Grives	885	819
• Vanneau	43	62
• Caille des blé	410	386
• Pigeon ramier	16 760	23 636
• Bécassines	77	117



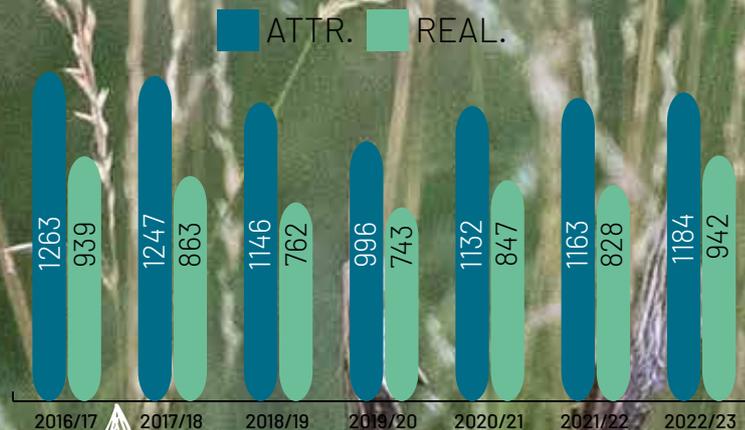
POUR LA GRANDE FAUNE



POUR LE CERF

Les attributions et les réalisations qui progressent de 114 animaux passant ainsi de 828 (2022) à 942 (2023) confirment que l'érosion des populations semble enfin stoppée. Cependant, cette augmentation reste relative puisque nous retrouvons les prélèvements de 2017, un niveau de population cerf en équilibre avec son milieu.

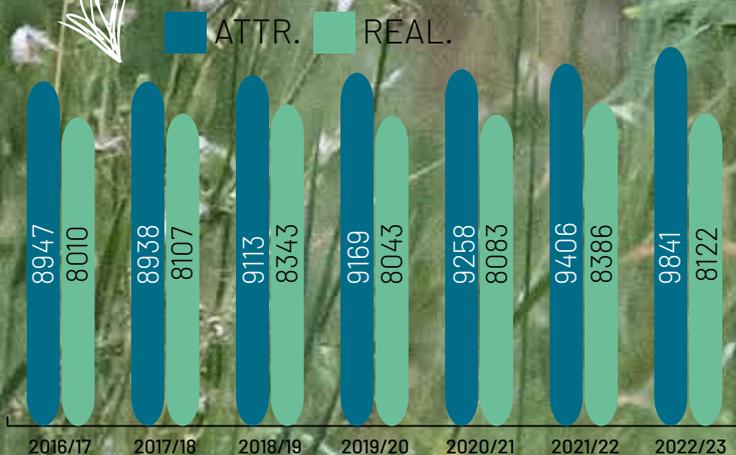
Le cerf doit rester l'emblème de nos forêts auboises, restons donc attentif sur l'évolution de ses populations !



POUR LE CHEVREUIL

Les niveaux de population se traduisent dans l'évolution des tableaux de chasse avec très peu de variations inter-annuelles. Cependant cette stabilité départementale avec les canicules successives masque parfois localement une baisse des populations. Une petite prudence qui se confirme avec le taux de réalisation qui baisse cette année de 5%.

Restons prudent sur l'évolution de nos prélèvements !



POUR LE SANGLIER

Le tableau de chasse départemental a connu cette année une forte baisse et pour la première fois en 6 ans nous sommes en dessous de 8 500 sangliers prélevés soit le niveau de 2015. Cette baisse semble confirmer la diminution des populations constatée dans beaucoup de nos massifs forestiers. L'évolution de nos populations de sanglier reste donc maîtrisée, il est temps maintenant de réajuster les prix de location à un niveau plus acceptable ! Une grande vigilance dans l'évolution des populations dans les vallées de la Seine et de l'Aube où les risques de dégâts sont particulièrement importants.

L'évolution de nos populations de sanglier reste maîtrisée !



Espèces ISOD

OÙ EN SOMMES NOUS ?

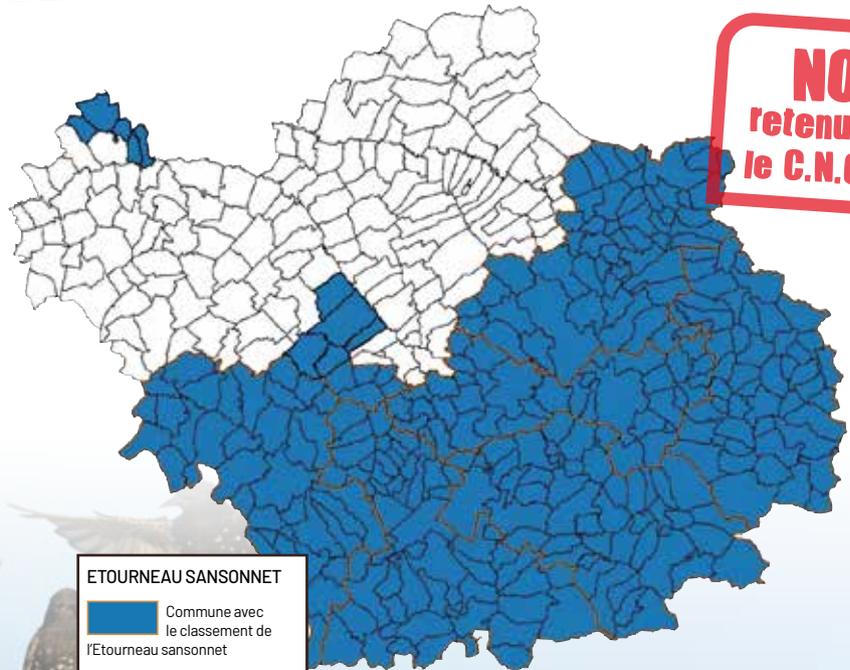
Pour rappel, la liste des espèces du Groupe 2 (normalement classé sur une période de 3 ans) avait été prolongé d'un an en juin 2022 à savoir en vigueur jusqu'au 30 juin 2023. (Demande dû aux années de COVID).

Sur cette liste sur 9 espèces possibles au niveau national (en effet le putois vient d'être officiellement enlevé de la liste Nationale) 7 ont été demandées par votre fédération.

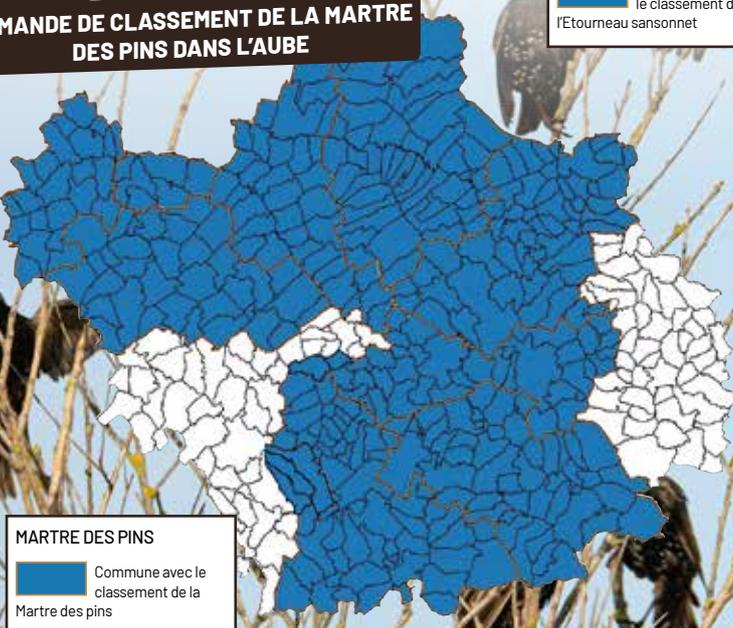
La demande s'est déroulée de cette façon à la suite de 2 Commissions départementales de Chasse et de Faune Sauvage en comité restreint, la première le 13 octobre 2022 pour faire le point de tout l'historique des prélèvements des 4 années antérieures et la deuxième le 6 décembre 2022 pour la présentation du dossier des demandes qui a été déposé par les services de la DDT au ministère le 15 décembre 2022 et le vote des membres de cette commission.

Les 7 espèces demandées sont le renard, le corbeau, la corneille sur l'ensemble du département Et la martre, la fouine, la pie et l'étourneau sansonnet sur certaines parties du département : (cartes de demandes de classement par espèces ci-dessous) :

DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'ÉTOURNEAU SANSONNET DANS L'AUBE



DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA MARTRE DES PINS DANS L'AUBE

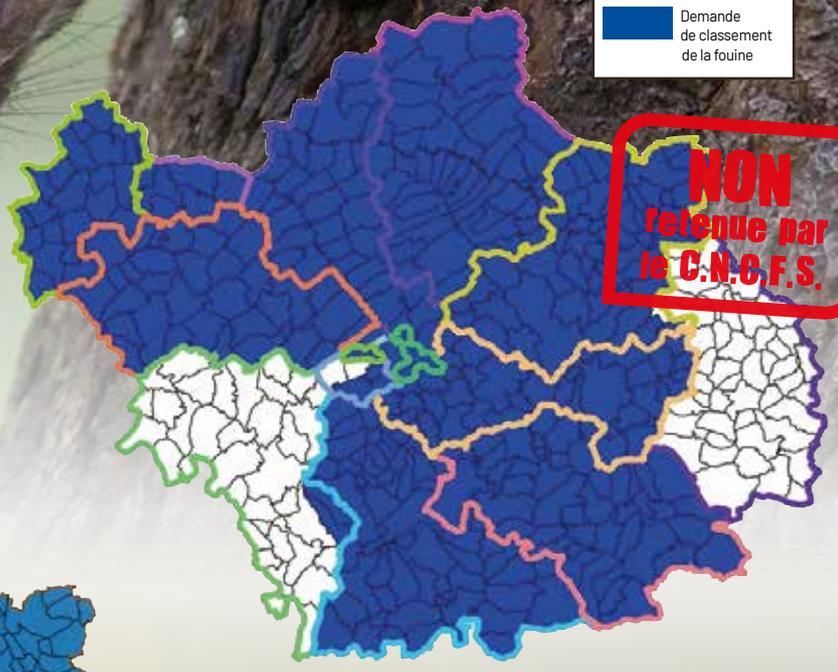


Le Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage (C.N.C.F.S.) s'est réuni début Juin pour débattre de l'Arrêté Ministériel E.S.O.D. en application de l'article R 427-6 de code de l'Environnement. Ce projet d'Arrêté Ministériel est soumis en consultation publique jusqu'au 6 juillet 2023 minuit. Il est impératif de répondre favorablement à ce projet en demandant l'intégration de la Fouine, de la Pie bavarde et de l'Étourneau sansonnet sur la liste E.S.O.D du département de l'Aube. Pour rappel, le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoire n'a pas retenu pour le département de l'Aube la Fouine, la Pie bavarde ainsi que l'Étourneau sansonnet contre l'avis du C.N.C.F.S. Répondez à la consultation publique via notre site internet fdc10.org rubrique actualités.



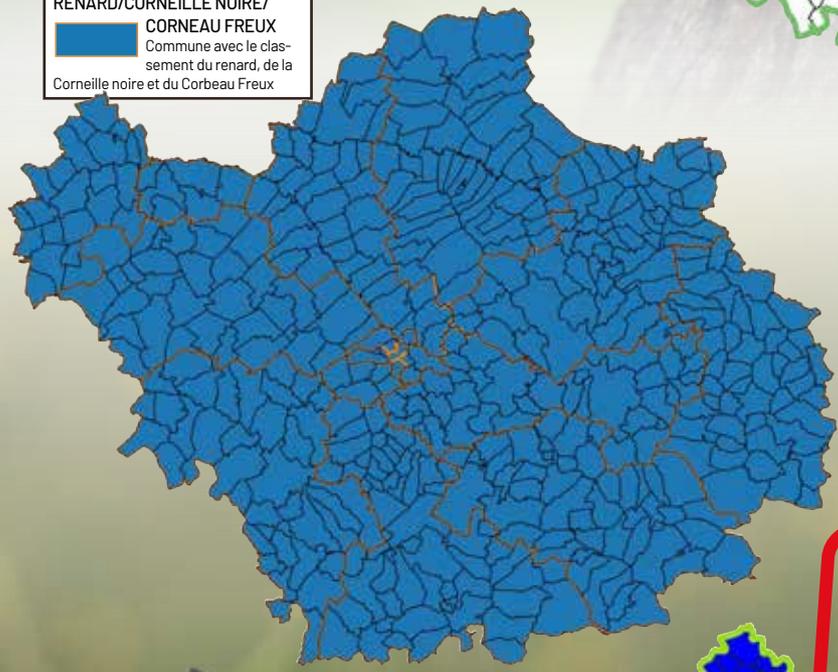
FOUINE
 Demande de classement de la fouine

NON
 retenue par le C.N.C.F.S.



DEMANDE DE CLASSEMENT DU RENARD, DE LA CORNEILLE NOIRE ET DU CORBEAU FREUX DANS L'AUBE

RENARD/CORNEILLE NOIRE/ CORNEAU FREUX
 Commune avec le classement du renard, de la Corneille noire et du Corbeau Freux



PIE
 Demande de classement de la Pie bavarde

NON
 retenue par le C.N.C.F.S.



Dégâts du grand gibier

© gest dominique

Une situation d'urgence ...

Régie par l'article L426-1 du code de l'environnement, l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le sanglier ou le gibier soumis à plan de chasse est une des missions de service public obligatoires des Fédérations départementales de chasseurs.

Bilan 2021-2022 (Récolte 2022)

L'augmentation du nombre de dossiers définitif durant la campagne écoulée (2021/2022) se poursuit et nous nous rapprochons avec inquiétude du chiffre record de 2019. Cette augmentation ne se traduit pas par une augmentation des surfaces indemnisées (-13 hectares) mais confirme la diminution des surfaces détruites par dossier.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIER



MOYENNE PAR DOSSIER

0.94 HA

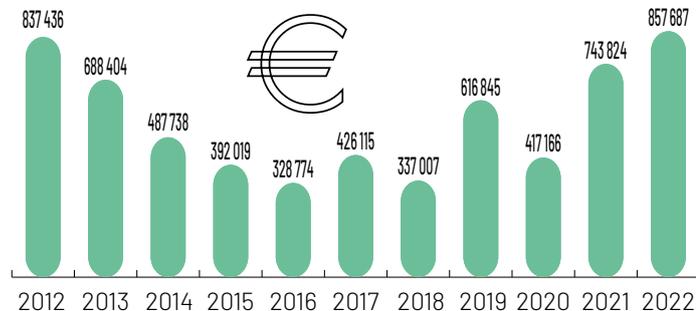
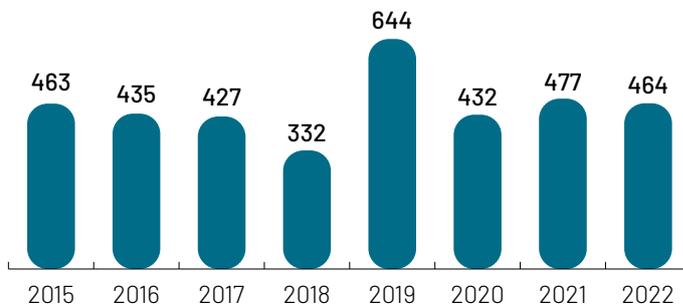
de dégâts

Les surfaces sinistrées sont en très légère baisse, moins 3 %, elles passent ainsi de 477 ha à 464 ha. Un résultat qui reste le plus bas de la région du Grand Est, mais un résultat qui se trouve extrêmement fragile compte tenu des jeux de posture de l'ONF. Ce résultat n'est le fait du hasard, il a été possible grâce à l'action des responsables de chasse dans le contrôle des populations de sangliers, mais également grâce à la prévention.

Nous pouvons regretter encore cette année que cette politique de prévention efficace engagée sur le département depuis de nombreuses années soit remise en cause par l'ONF. Structure étatique qui ne propose aucune alternative. Nous estimons, qu'aujourd'hui, la responsabilité de l'État est engagée !

SURFACE DES DEGATS DANS L'AUBE (HA. SINISTRÉS À 100 %)

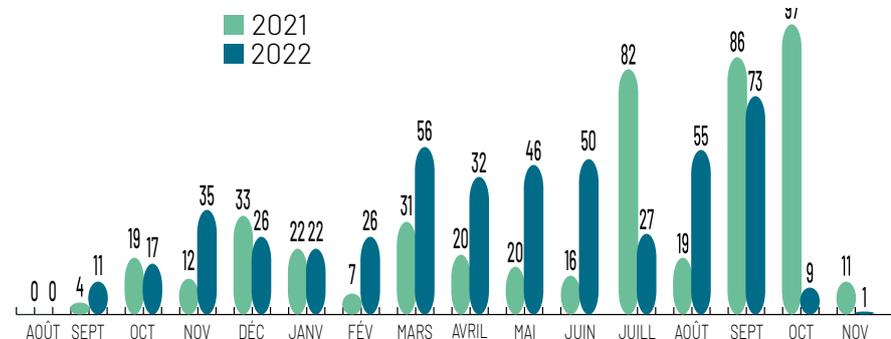
Le montant des dégâts indemnisés pour la campagne 2022 est de 857 687 euros (exercice comptable clos le 30 juin 2022) soit une augmentation de 113 863 € (+15%). Nous pouvons déjà prévoir une stabilité du montant des dégâts de gibier sur le prochain exercice. Il est intéressant de se comparer à 2015 où nous avons 463 hectares de surface détruite surface analogue à 2022, mais en rien comparable sur le montant indemnisé... 392 019 € en 2015 et 857 687 € en 2022, le double !



L'évolution des surfaces détruites sur le département de l'Aube reste globalement à un seuil acceptable et confirme la tendance positive des saisons précédentes avec une stabilité depuis 9 ans.

En 5 mois, de février à juin nous avons reçu plus du double de dossiers en 2021 nous sommes passés à 210 dossiers.

EVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCLARATION DE DÉGÂTS PAR CAMPAGNE AGRICOLE



La FDC instruit les demandes d'indemnisation et propose une indemnité selon un barème départemental. Ce barème est établi par la Commission départementale compétente en matière de chasse et de faune sauvage en fonction de valeurs fixées par la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier.



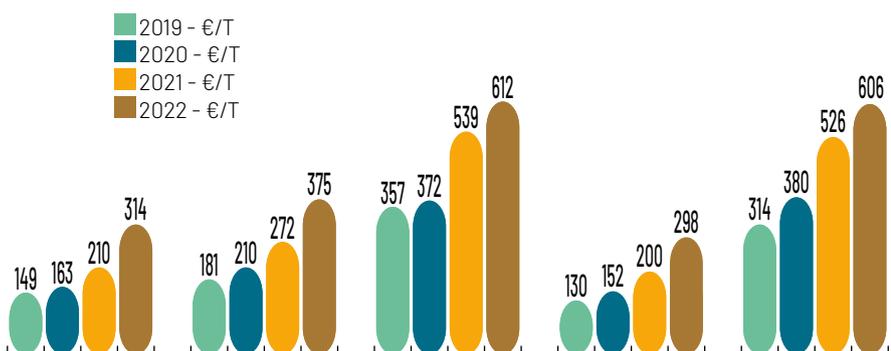
Le plan de résilience

Concernant le dossier des dégâts occasionnés par le gibier, le président Emmanuel Macron a validé la mise en oeuvre du plan de résilience à destination des Fédérations des chasseurs. La contribution payée par les chasseurs aux agriculteurs sera contenue par rapport à 2021. C'est l'Etat qui prendra en charge la différence liée à l'inflation sur les prix des céréales entre 2021 et 2022. Une somme qui se situe à 20 millions d'euros. Une aide qui devrait normalement durer 3 ans, nous pouvons seulement regretter que l'année de référence ne soit pas 2020.

Dans l'Aube : Signature de la convention avec l'Etat : Septembre 2022

- 1^{ER} versement: 15 décembre 2022 - 165 040€ (70%)
- 2^{EME} versement à venir : JUIN 2023 - 70 733 € (30%)

EVOLUTION DES PRIX POUR L'INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER



Depuis 2020 les prix pour l'indemnisation des dégâts de gibier ne fait qu'augmenter, en deux saisons le blé tendre +92%, les pois +78%, le colza +65%, le maïs +96% et le tournesol +59% !

- Identification des zones à enjeu, 13 communes : 2022**
- ARCONVILLE | VOUGREY | MORVILLIERS
 - CHESSY-LES-PRES | FRALIGNES | PLANTY
 - LANTAGES | PETIT-MESNIL
 - CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE
 - LUSIGNY-SUR-BARSE | CHAUMESNIL
 - MARNAY-SUR-SEINE | VERPILLIERES-SUR-OURCE

La FDC 10 remercie les nombreux bénévoles qui agissent sur le terrain, ils permettent ainsi par leurs actions de réduire le montant des dégâts !

ARMURERIE BONAPARTE



JOURNÉE DU TIR

Samedi 2 Septembre

- Initiation au tir à l'approche
- Ball trap
- Final du concours ADCGG 10

1080 M² DÉDIÉ À VOTRE PASSION

Showroom Harkila

NOUVEAUTÉ

Ball-trap parcours de chasse et Compak Sporting

Vente d'armes, munitions,
accessoires vêtements de chasse.

Atelier de réparations,
tous types de montage et réalisation

Stand de tir 25-50-100-200 mètres

Sanglier courant



Nouvelle adresse : 7 rue Jean Jaures - 10500 Brienne-le-Château

Tél : 03 25 57 30 46 – 06 03 15 24 29 | E.mail : armurerie.bonaparte@gmail.com